

**RAPPORT A L'ISSUE DE L'ENQUETE PUBLIQUE PARCELLAIRE EN
VUE DE L'ETABLISSEMENT DE SERVITUDES LEGALES NECESSAIRES
A LA CREATION DE LIAISONS SOUTERRAINES ELECTRIQUES
A 63 000 VOLTS : LAMENTIN-TRINITE / UNION-GALION /
TRINITE-GALION, SUR LES COMMUNES DU LAMENTIN ET DU
ROBERT, PORTEE PAR EDF MARTINIQUE**

du 12 Janvier 2026 au 20 Janvier 2026

E) Documents annexes

- Certificats d'affichage.

* Mairie du Lamentin

* Mairie du Robert

**- Copies des pages des registres destinés
à recueillir les observations du public ;**

* Mairie du Lamentin

* Mairie du Robert

- Correspondance

* Copie Déclaration de désaccord de Monsieur
VANCATAPEN

* Mandat de représentation (Société CDTM SARL)

* Courrier adressé à Monsieur le Préfet de la Martinique
par Monsieur Bruno PROSPER, O.D.A.S FWI SARL
Représentant la Société CDTM SARL

* Observations de Monsieur Christophe GERMANY
et de son Mandataire, relatives à l'Enquête Publique

- Courrier électronique

* Consorts AUGUSTINE

**RAPPORT A L'ISSUE DE L'ENQUETE PUBLIQUE PARCELLAIRE EN
VUE DE L'ETABLISSEMENT DE SERVITUDES LEGALES NECESSAIRES
A LA CREATION DE LIAISONS SOUTERRAINES ELECTRIQUES
A 63 000 VOLTS : LAMENTIN-TRINITE / UNION-GALION /
TRINITE-GALION, SUR LES COMMUNES DU LAMENTIN ET DU
ROBERT, PORTEE PAR EDF MARTINIQUE**

du 12 Janvier 2026 au 20 Janvier 2026

- Correspondance

- * Copie Déclaration de désaccord de Monsieur VANCATAPEN ;
- * Mandat de représentation (Société CDTM SARL) ;
- * Courrier adressé à Monsieur le Préfet de la Martinique Par Monsieur Bruno PROSPER, O.D.A.S FWI SARL Représentant la Société CDTM SARL ;
- * Observations de Monsieur Christophe GERMANY et de son Mandataire relatives à l'Enquête Publique.

**RAPPORT A L'ISSUE DE L'ENQUETE PUBLIQUE PARCELLAIRE EN
VUE DE L'ETABLISSEMENT DE SERVITUDES LEGALES NECESSAIRES
A LA CREATION DE LIAISONS SOUTERRAINES ELECTRIQUES
A 63 000 VOLTS : LAMENTIN-TRINITE / UNION-GALION /
TRINITE-GALION, SUR LES COMMUNES DU LAMENTIN ET DU
ROBERT, PORTEE PAR EDF MARTINIQUE**

du 12 Janvier 2026 au 20 Janvier 2026

- Certificats d'affichage

* Mairie du Lamentin

* Mairie du Robert

**RAPPORT A L'ISSUE DE L'ENQUETE PUBLIQUE PARCELLAIRE EN
VUE DE L'ETABLISSEMENT DE SERVITUDES LEGALES NECESSAIRES
A LA CREATION DE LIAISONS SOUTERRAINES ELECTRIQUES
A 63 000 VOLTS : LAMENTIN-TRINITE / UNION-GALION /
TRINITE-GALION, SUR LES COMMUNES DU LAMENTIN ET DU
ROBERT, PORTEE PAR EDF MARTINIQUE**

du 12 Janvier 2026 au 20 Janvier 2026

- Certificats d'affichage

* Mairie du Lamentin

E25000013/97



DEPARTEMENT DE LA MARTINIQUE
Ville du LAMENTIN
Direction des Affaires Juridiques et de la Sécurité
Service Réglementation et Droits de Voirie

*** **

Affaire suivie par :

Mme France-Lise BELLEMARE

☎ 05.96.66.68.80

☎ 05.96.57.07.68

E-mail : flbellemare@mairie-lelamentin.fr

Nos Réf. : JL/FLB/RDV/2025-10679

06 JAN 2026

CERTIFICAT D’AFFICHAGE ET DE PUBLICATION

L’an deux-mille-vingt-cinq le vingt-deux (22) du mois de décembre, il a été procédé par nous, David ZOBDA Maire de la Commune du Lamentin, à l’opération d’affichage de **l’avis d’enquête publique prescrivant l’ouverture d’une enquête parcellaire en vue de l’établissement de servitudes légales nécessaires à la création de 3 liaisons souterraines électriques à 63kv entre les postes du Lamentin, Union, Galion et Trinité, portée par la société EDF Martinique.**

Le Lamentin, le 22 décembre 2025.

Le Maire,

David ZOBDA



**RAPPORT A L'ISSUE DE L'ENQUETE PUBLIQUE PARCELLAIRE EN
VUE DE L'ETABLISSEMENT DE SERVITUDES LEGALES NECESSAIRES
A LA CREATION DE LIAISONS SOUTERRAINES ELECTRIQUES
A 63 000 VOLTS : LAMENTIN-TRINITE / UNION-GALION /
TRINITE-GALION, SUR LES COMMUNES DU LAMENTIN ET DU
ROBERT, PORTEE PAR EDF MARTINIQUE**

du 12 Janvier 2026 au 20 Janvier 2026

- Certificats d'affichage

* Mairie du Robert

E25000013/97



Direction générale des services municipaux

Nos Réf. :

FFH/DGS-LL/RL/25-

Affaire suivie par :

M. Loïc LUSCAP

0696 26 83 35

l.luscap@ville-robert.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

D.E.A.L MARTINIQUE

Mission d'Appui au Pilotage

Pointe de Jaham - BP 7212

97274 SCHOELCHER Cédex

A l'attention de :

Mme Joëlle NUISSIER-RAPHA

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Maire de la Commune du ROBERT 97231, certifie avoir affiché sur un panneau dans le Hall de l'Hôtel de Ville et publié dans la forme ordinaire, ce Lundi 29 décembre 2025 :

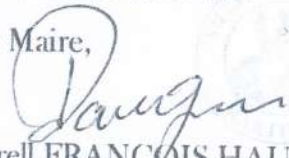
- L'Avis d'enquête publique en vue l'établissement de servitudes légales nécessaires à la création de 3 liaisons souterraines électriques à 63 kV entre les postes du Lamentin, Union, Galion et Trinité portée par la Société EDF Martinique.

Et ceci jusqu'au Vendredi 23 Janvier 2026.

Fait au Robert,

Le 29 décembre 2025

Le Maire,


Farell FRANCOIS-HAUGRIN

**RAPPORT A L'ISSUE DE L'ENQUETE PUBLIQUE PARCELLAIRE EN
VUE DE L'ETABLISSEMENT DE SERVITUDES LEGALES NECESSAIRES
A LA CREATION DE LIAISONS SOUTERRAINES ELECTRIQUES
A 63 000 VOLTS : LAMENTIN-TRINITE / UNION-GALION /
TRINITE-GALION, SUR LES COMMUNES DU LAMENTIN ET DU
ROBERT, PORTEE PAR EDF MARTINIQUE**

du 12 Janvier 2026 au 20 Janvier 2026

- Copies des pages des registres destinés
à recueillir les observations du public ;**

* Mairie du Lamentin

* Mairie du Robert

**RAPPORT A L'ISSUE DE L'ENQUETE PUBLIQUE PARCELLAIRE EN
VUE DE L'ETABLISSEMENT DE SERVITUDES LEGALES NECESSAIRES
A LA CREATION DE LIAISONS SOUTERRAINES ELECTRIQUES
A 63 000 VOLTS : LAMENTIN-TRINITE / UNION-GALION /
TRINITE-GALION, SUR LES COMMUNES DU LAMENTIN ET DU
ROBERT, PORTEE PAR EDF MARTINIQUE**

du 12 Janvier 2026 au 20 Janvier 2026

- **Copies des pages des registres destinés
à recueillir les observations du public ;**

* Mairie du Lamentin

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- ☐ Installations classées pour la protection de l'environnement
- ☐ Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T)
- ☐ Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- ☐ Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- ☐ Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- ☐ Carte communale
- ☐ Classement de voirie
- ☒ Divers (*Code de l'Énergie*)

relatif à : *Une enquête publique parcellaire en vue de l'établissement de servitudes légales nécessaires à la création de liaisons sauteuses électriques à 63 000 Volts : Lamentin - Trinité / Union - Galion / Trinité - Galion, sur les communes du Lamentin et du Robert, portée par EDF Martinique.*

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Etablissement de Semitudes légales nécessaires à la
création de liaisons souterraines électriques à 63 000 Volts :
Lamentin -Trinité / Union - Galion / Trinité - Galion, sur les communes
du Lamentin et du Robert par EDF Martinique.

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° R02-2025-M-24-00006 en date du 27 Novembre 2025 de

☐ M. le Maire de :

☒ M. le Préfet de : Martinique

Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

M _____ qualité _____

Membres titulaires : M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Membres suppléants : M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 12 janvier 2026 au 20 janvier 2026

les Lundi 12-13 et Jeudi 15/01/2026 de 7h30 à 17h et de _____ à _____

les Mardi 12-20, Mercredi 14, Vendredi 16/01/2026 de 7h30 à 14h et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : Mairie du Lamentin

Autres lieux de consultation du dossier : Mairie du Robert

Registre d'enquête :

comportant 32 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

la Mairie du Lamentin.

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : la Mairie du Lamentin, celle
du Robert et sur le site internet de la DEAL Martinique

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les lundis 12 et 19/01/2026 de 8h30 à 12h30 et de _____ à _____

les Mardi 20/01/2026 de 8h30 à 12h30 et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique ☐ a été ☒ n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

de heures à heures

Observations de M⁽ⁿ⁾

Le matin le Mardi 20/01/26

Je me suis rendu pour la consultation publique qui concerne la création de trois lignes de terrain d'électrification à 63.000 V. entre Venant et Trinité.

J'ai reçu sur une page dactylographiée une déclaration de désaccord qui concerne uniquement la modalité de remise en état du Chemin Fraynette, chemin privé m'appartenant.

J'en ai plusieurs entretiens avec les dévotés sur le terrain avec les auteurs de ce projet en particulier M. Bocquier Willy et collaborateurs.

Je leur ai indiqué que pour les travaux il fallait pour la remise en état du Chemin prévoir une cache d'écrou.

Compte tenu du climat (pluie) la remise en état que ces machines prévues sera vite dégradée. Merci de tenir compte de ma demande.

Georges VENKATASEN
propriétaire de la parcelle N529

PS : le texte dactylographié a été remis à monsieur Bussy.

Mairie de Lamantin, le Mardi 20 janvier 2026

Déposant : Christophe GERTAN, Gérant CTDM SASL

Consigne : le commissaire Enquêteur,

Je conteste les conditions inéquitables de la servitude EDF sur mes parcelles W-128 et W-929 au Lamantin. Voici il faut que démontrent la manipulation d'EDF et l'indemnisation déraisonnable proposée.

En fait incontestables :

1/ Mon projet existe depuis 2022 (pas depuis hier) Mon projet industriel "ECO-METALCENTER" existe depuis 2022 sous le nom "MÉTALUX" :

- 45190€ payés pour montage financement PEI (soldé avril 2023)

- 93000€ études techniques Ateliers 3SC (mars 2024)

- Budget actuel : 3,58 millions € + 42 emplois

Sur tant EDF qualifie mes parcelles "prairie naturelle" dans son mémoire justificatif. C'est FAUX.

2/ EDF m'a fait 3 offres en 52 jours :

- 29 septembre 2025 : 520€ (0,48€/m²)

- 03 Octobre 2025 : 21600€ (30€/m²)

- 20 novembre 2025 : 13200€ (40€/m²)

Variation : x 83 en 52 jours. Comment justifier cela ?

3/ "PROTOCOLE AGRICOLE" : MANIPULATION

EDF invoque un "protocole agricole" de 0,45€/m² (basé sur le barème 2024) mais propose 40€/m² x 90 fois le barème invoqué !

De plus, EDF reconnaît elle-même que mes parcelles sont en zone UE4a économique (convention 2014/2025), pas agricole.

4/ Sous ÉVALUATION MASSIVE : -69% à -77%

- Offre EDF : 13200€ (40€/m²)

- Valeur réelle zone UE4a : 133500 - 156000€ (100-200€/m²)

- Sous-évaluation : -69% à -77%

5/ TRACÉ ALTERNATIF IGARÉ 32 jours

Le 14 novembre 2025, j'ai proposé un tracé alternatif avantageux pour EDF :

- - 10000€ de coût de travaux

- - 2 mois de délais

- - 180 mètres linéaire

J'ai relancé 4 fois, EDF m'a jamais répondu (32 jours d'attente)

6/ MES FRAIS : 211 190 € (vs 132 000 € offerts)

- Cabinet EURO TRAINING (SEI) : 42 190 €

- O.D.A.S mission initiale : 22 000 €

- O.D.A.S extension EDF : 26 000 €

- Régularisation W-929 : 120 000 €

- Total : 211 190 €

L'offre EDF couvre 20,5% de mes frais. Déficit : -169 190 €

7/ FACILITATION W-929 : ROUOT de RENNE F&S

La parcelle W-929 a un problème de succession.

EDF exige que je régularise avant de conclure.

J'ai provisionné 80 000 € pour faciliter EDF, malgré son offre dérisoire.

Résultat : J'investis 80 000 € pour EDF qui m'offre

43 610 €. J'investis 28 fois plus que EDF m'apporte.

8/ AUTORISATIONS BLOQUÉES : 5 mois perdus

Avant 2025 : J'étais prêt à déposer mon certificat

d'urbanisme.

Impossible : la servitude EDF n'a été pas résolue.

5 mois perdus (avant 2025 - janvier 2026).

Préjudice retard : 305 000 € (perte revenus 275 k€

coûts 30 k€).

Responsabilité EDF : sans évaluation successive + sans

expertise.

9/ MENACE DU DIRECTEUR EDF

Email de M. Xavier FICHAS (Directeur EDF Martignac,

du 19 novembre 2025 :

"... nous pourrions pas faire plus financièrement

(C'est le maximum possible) et certains éléments de

130 000 € vers la commune. À mettre en perspective

d'une éventuelle mise en servitude publique qui

ne permet plus d'indemnisation."

C'est une menace illégale (art. 222-13 Code Penal) :

pour me forcer à accepter 132 000 €.

10/ PIERRE-XPÉCAI : RENONCIATION DEFINITIVE

La Convention EDF est type CAI = renonciation définitive

à tout recours futur.

EDF me demande de renoncer définitivement pour

43 200 € alors que :

- Mes frais réels : 211 190 € (couverture 20%)

- Valeur foncière : 139 500 - 136 000 € (couverture 23-31%)

- Préjudice projet : 280 000 € (couverture 15%)

C'est un déséquilibre significatif (art. 1171 Code Civil).

11/ PREJUDICE TOTAL : 3.7 millions €

- Frais rch : 211 190 €
- Valeur foncière UE4a : 139 500 €
- Préjudice projet : 2 300 000 €
- Préjudice retard : 305 000 €
- Préjudice moral : 50 000 €
- TOTAL : 3 005 690 €

vs Offre EDF : 43 200 € (contreverse 1,4%)

Mes demandes :

Demande Minimale : 260 000 €

- Frais rch : 211 190 €
- Valeur foncière : 48 810 € ($930 \text{ m}^2 \times 52,50 \text{ €/m}^2$)
- Total : 260 000 €

C'est le minimum vital : frais rch + valeur foncière base

N'ajout PAS : préjudice projet (2,3 M€) préjudice retard (305 k€), préjudice moral (50 k€).

Demande forfaitaire : 3 000 000 €

Si tous les préjudices doivent être indemnisés (réparation intégrale).

Conclusion :

Honneur le Commissaire

Je ne m'oppose pas à la servitude d'utilité publique si elle est équitablement indemnisée. Mais je m'oppose à :

1. Une indemnisation dérisoire (43 k€ vs 260 k€ minimum)
2. Une manipulation (variation x83 en 52 jours)
3. Une mépris du dialogue (32 jours silence)
4. Une intimidation illégale (menace Directeur EDF)
5. Une méconnaissance de mon projet (depuis 2022)

Mon projet 3,83 M€ existe depuis 2022

J'ai dépensé 211 k€.

J'ai provisionné 120 k€ pour faciliter EDF

J'ai proposé un tracé alternatif avantageux EDF

J'ai subi 5 mois de retard

J'ai été menacé.

En retour : EDF m'offre 43 k€ (1,4% du préjudice) or me menace.

Je demande 260 000 € (minimum vital) = frais rch + valeur

ancienne base,
c'est l'équité, pas l'enrichissement.

Christophe GERMAIN
Gérant CTDM SARL

Le 20 janvier 2026

3 pièces jointes :

- Mandat de représentation (2 pages)
- Observations au registre d'Enquête publique sur le plan de l'impact de l'activité de l'entreprise (16 pages)

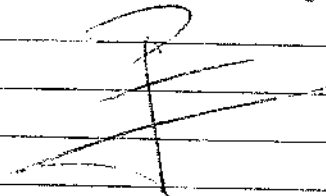
Dématérialisation :

• Lien : <https://www.ctdm.fr/enquete>

Christophe GERMAIN
Gérant CTDM

CTDM
ZI de Champigny
97224 DUCOS
Tél : 0596 544 180
SIRET : 499 739 936 00015

Benoît Pignon
CTDAS SARL



MEANT

**RAPPORT A L'ISSUE DE L'ENQUETE PUBLIQUE PARCELLAIRE EN
VUE DE L'ETABLISSEMENT DE SERVITUDES LEGALES NECESSAIRES
A LA CREATION DE LIAISONS SOUTERRAINES ELECTRIQUES
A 63 000 VOLTS : LAMENTIN-TRINITE / UNION-GALION /
TRINITE-GALION, SUR LES COMMUNES DU LAMENTIN ET DU
ROBERT, PORTEE PAR EDF MARTINIQUE**

du 12 Janvier 2026 au 20 Janvier 2026

- **Copies des pages des registres destinés
à recueillir les observations du public ;**

* Mairie du Robert

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- ☐ Installations classées pour la protection de l'environnement
- ☐ Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T)
- ☐ Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- ☐ Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- ☐ Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- ☐ Carte communale
- ☐ Classement de voirie
- ☒ Divers (code de l'Énergie)

relatif à : Une enquête publique parcelaire en vue de l'établissement de servitudes légales nécessaires à la création de lignes souterraines électriques à 63 000 Volts : Lamentin - Trinité / Union - Galion / Trinité Galion, sur les communes du Lamentin, du Robert, portées par EDF Martinique.

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Etablissement de servitudes légales nécessaires à la
création de liaisons souterraines électriques à 63 000 Volts :
Lamentin-Trinité / Union-Galion / Trinité-Galion, sur les communes
du Lamentin et du Robert par EDF Martinique.

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° R02-2025-11-27-00006 en date du 27 Novembre 2025 de

☐ M. le Maire de : _____

☒ M. le Préfet de : Martinique

Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

	M	_____	qualité	_____
Membres titulaires :	M	_____	qualité	_____
	M	_____	qualité	_____
	M	_____	qualité	_____
Membres suppléants :	M	_____	qualité	_____
	M	_____	qualité	_____
	M	_____	qualité	_____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 12 janvier 2026 au 20 janvier 2026

les Lundis 12-19 et Mardis 13-20/01/2026 de 7h30 à 14h30 et de _____ à _____

les Mercredi 14, Jeudi 15, Vendredi 16/01/2026 de 7h30 à 14h30 et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : Mairie du Robert

Autres lieux de consultation du dossier : Mairie du Lamentin

Registre d'enquête :

comportant 32 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

la Mairie du Robert

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : la Mairie du Robert, celle du
Lamentin et sur le site internet de la DEAL Martinique

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les Mardi 13/01/2026 de 8h30 à 12h30 et de _____ à _____

les Mercredi 14/01/2026 de 8h30 à 12h30 et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique ☐ a été ☐ n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIERE JOURNEE

Les _____ de _____ heures _____ à _____ heures _____

Observations de M⁽¹⁾ _____

VALEANT

**RAPPORT A L'ISSUE DE L'ENQUETE PUBLIQUE PARCELLAIRE EN
VUE DE L'ETABLISSEMENT DE SERVITUDES LEGALES NECESSAIRES
A LA CREATION DE LIAISONS SOUTERRAINES ELECTRIQUES
A 63 000 VOLTS : LAMENTIN-TRINITE / UNION-GALION /
TRINITE-GALION, SUR LES COMMUNES DU LAMENTIN ET DU
ROBERT, PORTEE PAR EDF MARTINIQUE**

du 12 Janvier 2026 au 20 Janvier 2026

- Correspondance

* Copie Déclaration de désaccord de Monsieur
VANCATAPEN

Déclaration de désaccord concernant les modalités de remise en état du chemin Fraycinette qui sera utilisé sur le projet de création de liaisons souterraines électriques à 63 000 volts : Lamentin – Trinité

Objet : Expression d'un désaccord sur les modalités de remise en état du chemin utilisé

Dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de création de liaisons souterraines électriques à 63 000 volts, je souhaite porter à la connaissance des autorités compétentes mon désaccord quant aux modalités prévues pour la remise en état du chemin qui sera utilisé lors des travaux.

Motifs du désaccord

- Insuffisance des garanties de qualité dans le temps.
- Les modalités actuellement proposées ne semblent pas assurer une restauration du chemin à son état antérieur, tant sur le plan de la sécurité que de la praticabilité (accès, revêtement, drainage, etc.).
- Conséquences pour les usagers.
- Le chemin en question est régulièrement emprunté par les riverains, les exploitants agricoles, par des entreprises et les promeneurs. Une remise en état partielle ou inadéquate risquerait d'entraver la mobilité et les activités locales.
- Respect de l'environnement.

Propositions alternatives

En conséquence, je demande que les modalités de remise en état du chemin soient réexaminées et renforcées, afin de garantir le respect des usages et la préservation de l'environnement local.

Je vous remercie de prendre en compte cette contribution dans le cadre de l'enquête publique.

Georges VENKATAPEN

Propriétaire de la parcelle W 529

0696 45 68 73